



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2003/49  
15 septembre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES MARCHANDISES  
DANGEREUSES ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ  
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE DES  
PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses  
(Vint-quatrième session, 1<sup>er</sup>–10 décembre 2003,  
point 9 de l'ordre du jour)

**PROPOSITIONS DIVERSES D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TYPE  
SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES**

**Prescriptions relatives à la documentation exigée pour le transport  
des marchandises dangereuses**

**Réexamen de la nécessité d'indiquer le nom technique pour certaines  
entrées de la Liste des marchandises dangereuses**

**Communication de l'expert des États-Unis d'Amérique**

**Contexte**

1. En vertu de la disposition spéciale 274, certaines désignations officielles de transport doivent être complétées par le nom technique de la matière. Or, à l'heure actuelle, cette disposition spéciale est affectée à un certain nombre de numéros ONU pour lesquels, aux yeux de l'expert des États-Unis d'Amérique, il n'y a pas lieu de compléter la désignation officielle par un nom technique. Par exemple, pour de nombreux pesticides, le groupe chimique est déjà indiqué dans la désignation officielle de transport. Étant donné que le paragraphe 3.1.2.8.1.1 autorise, dans le cas des pesticides, l'utilisation des noms communs ISO, il semble inutile de compléter les noms de pesticides comportant déjà un nom de famille commun ISO (par exemple, pesticide bipyridylique liquide inflammable, toxique, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C)

par un nom technique plus spécifique puisque le nom de la famille fournit suffisamment de renseignements aux équipes de secours. Il est recommandé au Sous-Comité d'envisager la suppression de la disposition spéciale 274 pour les entrées correspondant à des pesticides mentionnés dans le tableau 1 du présent document. Comme la Liste des matières dangereuses comprend également d'autres entrées analogues qui, bien que ne correspondant pas à des pesticides, possèdent également un nom de famille chimique dans leur désignation officielle de transport, le Sous-Comité est invité à examiner si l'on ne pourrait pas également supprimer la disposition spéciale 274 pour plusieurs autres entrées (voir tableau 2).

### **Proposition**

Supprimer la mention «274» dans la colonne «Dispositions spéciales» pour les entrées ci-après:

**Tableau 1 – Entrées correspondant à des pesticides**

<b>N° ONU</b>	<b>Nom et description</b>
2760	PESTICIDE ARSENICAL LIQUIDE, INFLAMMABLE, TOXIQUE, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C
2994	PESTICIDE ARSENICAL LIQUIDE TOXIQUE
2993	PESTICIDE ARSENICAL LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C
2759	PESTICIDE ARSENICAL SOLIDE TOXIQUE
2782	PESTICIDE BIPYRIDYLIQUE LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C
3016	PESTICIDE BIPYRIDYLIQUE LIQUIDE TOXIQUE
3015	PESTICIDE BIPYRIDYLIQUE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C
2781	PESTICIDE BIPYRIDYLIQUE SOLIDE TOXIQUE
2758	CARBAMATE PESTICIDE LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C
2992	CARBAMATE PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE
2991	CARBAMATE PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C
2757	CARBAMATE PESTICIDE SOLIDE TOXIQUE
2776	PESTICIDE CUIVRIQUE LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C
3010	PESTICIDE CUIVRIQUE LIQUIDE TOXIQUE
3009	PESTICIDE CUIVRIQUE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C
2775	PESTICIDE CUIVRIQUE SOLIDE TOXIQUE

N° ONU	Nom et description
3024	PESTICIDE COUMARINIQUE LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C
3026	PESTICIDE COUMARINIQUE LIQUIDE TOXIQUE
3025	PESTICIDE COUMARINIQUE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C
3027	PESTICIDE COUMARINIQUE SOLIDE TOXIQUE
2778	PESTICIDE MERCURIEL LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C
3012	PESTICIDE MERCURIEL LIQUIDE TOXIQUE
3011	PESTICIDE MERCURIEL LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C
2777	PESTICIDE MERCURIEL SOLIDE TOXIQUE
2762	PESTICIDE ORGANOCHLORÉ LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C
2996	PESTICIDE ORGANOCHLORÉ LIQUIDE TOXIQUE
2995	PESTICIDE ORGANOCHLORÉ LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C
2761	PESTICIDE ORGANOCHLORÉ SOLIDE TOXIQUE
2784	PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C
3018	PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ LIQUIDE TOXIQUE
3017	PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C
2783	PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ SOLIDE TOXIQUE
2787	PESTICIDE ORGANOSTANNIQUE LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C
3020	PESTICIDE ORGANOSTANNIQUE LIQUIDE TOXIQUE
3019	PESTICIDE ORGANOSTANNIQUE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C
2786	PESTICIDE ORGANOSTANNIQUE SOLIDE TOXIQUE
3346	ACIDE PHÉNOXYACÉTIQUE, DÉRIVÉ PESTICIDE LIQUIDE, INFLAMMABLE, TOXIQUE, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C
3348	ACIDE PHÉNOXYACÉTIQUE, DÉRIVÉ PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE
3347	ACIDE PHÉNOXYACÉTIQUE, DÉRIVÉ PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE, ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C
3345	ACIDE PHÉNOXYACÉTIQUE, DÉRIVÉ PESTICIDE SOLIDE, TOXIQUE

N° ONU	Nom et description
3350	PYRÉTHROÏDE PESTICIDE LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C
3352	PYRÉTHROÏDE PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE
3351	PYRÉTHROÏDE PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C
3349	PYRÉTHROÏDE PESTICIDE SOLIDE TOXIQUE
2780	NITROPHÉNOL SUBSTITUÉ PESTICIDE LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C
3014	NITROPHÉNOL SUBSTITUÉ PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE
3013	NITROPHÉNOL SUBSTITUÉ PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C
2779	NITROPHÉNOL SUBSTITUÉ PESTICIDE SOLIDE TOXIQUE
2772	THIOCARBAMATE PESTICIDE LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C
3005	THIOCARBAMATE PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C
3006	THIOCARBAMATE PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE
2771	THIOCARBAMATE PESTICIDE SOLIDE TOXIQUE
2764	TRIAZINE PESTICIDE LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C
2998	TRIAZINE PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE
2997	TRIAZINE PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C
2763	TRIAZINE PESTICIDE SOLIDE TOXIQUE

**Tableau 2 – Entrées autres que des pesticides**

N° ONU	Nom et description
1987	ALCOOLS, N.S.A.
1989	ALDÉHYDES, N.S.A.
2693	HYDROGÉNOSULPHITES EN SOLUTION AQUEUSE, N.S.A.
1588	CYANURES INORGANIQUES, SOLIDES, N.S.A.
3272	ESTERS, N.S.A.
3271	ÉTHERS, N.S.A.
1964	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE COMPRIMÉ, N.S.A.
1965	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A.
3336	MERCAPTANS LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. ou MERCAPTANS EN MÉLANGE LIQUIDE, INFLAMMABLE, N.S.A.
1228	MERCAPTANS LIQUIDES INFLAMMABLES, TOXIQUES, N.S.A. ou MERCAPTANS EN MÉLANGE LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.
3071	MERCAPTANS LIQUIDES TOXIQUES, INFLAMMABLES, N.S.A. ou MERCAPTANS EN MÉLANGE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A.
3281	MÉTAUX-CARBONYLES, N.S.A., liquide
3182	HYDRURES MÉTALLIQUES INFLAMMABLES, N.S.A.
1409	HYDRURES MÉTALLIQUES HYDRORÉACTIFS, N.S.A.
3343	NITROGLYCÉRINE EN MÉLANGE, DÉSENSIBILISÉE, LIQUIDE, INFLAMMABLE, N.S.A. avec au plus 30 % (masse) de nitroglycérine
3357	NITROGLYCÉRINE EN MÉLANGE, DÉSENSIBILISÉE, LIQUIDE, N.S.A. avec au plus 30 % (masse) de nitroglycérine
3319	NITROGLYCÉRINE EN MÉLANGE, DÉSENSIBILISÉE, SOLIDE, N.S.A. avec plus de 2 % mais au plus 10 % (masse) de nitroglycérine
3279	COMPOSÉ ORGANOPHOSPHORÉ TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A.
3278	COMPOSÉ ORGANOPHOSPHORÉ TOXIQUE, N.S.A., liquide
2788	COMPOSÉ ORGANIQUE LIQUIDE DE L'ÉTAIN, N.S.A.
3146	COMPOSÉ ORGANIQUE SOLIDE DE L'ÉTAIN, N.S.A.
2006	MATIÈRES PLASTIQUES À BASE DE NITROCELLULOSE, AUTO-ÉCHAUFFANTES, N.S.A.

Suite à donner

3. Le Sous-Comité est invité à examiner la présente proposition et à prendre les mesures qu'il jugera nécessaires.

-----